

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLÔME UNIVERSITÉ  
IMPLANTOLOGIE CLINIQUE ORALE (DUICO)**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,  
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),  
Vu les statuts de l'UCA ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La composition du jury d'examen du Diplôme d'Université Implantologie Clinique Orale (DUICO) de l'UFR Chirurgie Dentaire comme suit :

**« Diplôme Université Implantologie Clinique Orale (DUICO) »**

**Membres du jury :**

Christophe DESCHAUMES, Président du jury, MCU-PH  
Pascal AUROY, Vice-président du jury, PU-PH

Chantal AUDUC, PH  
Julien DUROUX, Chargé d'enseignement  
Victoire QUENEAU, CCU-AH

**Article 2 :**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15/04/2024

Le Président

Le Directeur Général des Services

Mathias BERNARD

François PAQUIS

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*